
Adresse des administrateurs et de l'agent provisoire du district de Guérande qui applaudissent à la victoire à Montoir et Savenay, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent provisoire du district de Guérande qui applaudissent à la victoire à Montoir et Savenay, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 270-271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36005_t2_0270_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Leurs dons en bas, souliers et chemises, sont considérables. Ils en ont déjà fait passer une grande partie aux magasins de Soissons. Ils en enverront incessamment l'état général à la Convention.

L'argent, devenu au pair des assignats, leur a procuré 42,000 l. de numéraire, indépendamment de 51,000 liv. qu'ils ont déjà envoyées à la trésorerie nationale. Dans cette somme il y avoit plus de mille louis en or. Leurs cloches ont produit plus de 150,000 liv. de métal; il y ont joint 35,000 liv. de plomb, 233 liv. d'étain, 6,586 liv. de cuivre et de fer: le tout va être transporté à Paris, et mis à la disposition du ministre de la guerre (1).

Mention honorable (2).

[Provins, 8 niv. II] (3)

Nos promesses ne seront pas vaines; nous avons annoncé à la Convention le 10 frimaire que l'argenterie de nos églises irait bientôt se transformer en écus républicains. 803 marcs composent l'envoi que nous venons de faire à la Monnoie, sans y comprendre l'argenterie de trois principales communes qui en ont fait l'offrande directe à la Convention. Ce dernier envoi est le troisième que nous adressons à la Monnoie et qui forment ensemble 4500 marcs environ.

L'esprit public fait tous les jours de nouveaux progrès sur la surface de notre district. C'est lui qui nous a garantis des maux que le fanatisme a fait éprouver récemment à nos voisins. Depuis que le sublime mouvement révolutionnaire a fait disparaître de notre sol ces hommes parasites qui dédaignaient le beau titre de citoyen, nous avons vu un noble désintéressement enflammer un grand nombre des habitants de ce district; les dons en chemises, bas et souliers sont très abondants, nous en avons déjà fait passer une grande partie au magasin de Soissons, et nous en adresserons incessamment l'état général à la Convention.

Les assignats sont aussi au pair avec l'argent monnoyé, ce qui vient de nous procurer 42 000 l. de numéraire, indépendamment des 51 000 l. que nous avons déjà fait passer à la Trésorerie nationale. Dans cette somme il y avait plus de mille louis en or.

Près de 150 000 livres de mette sont le produit de nos cloches nous y avons ajouté 35 000 livres de plomb, 233 livres d'étain et 6 586 livres de cuivre, que nous avons fait conduire à un port de la Seine pour être transportés à Paris, et mis à la disposition du ministre de la Guerre.

Nous avons aussi rassemblé beaucoup de fer que nous sommes prêts à faire passer à la destination qui nous sera indiquée par le ministre.

La majeure partie des chapes, chasubles et autres ornemens d'église sont réunis au district et nos femmes républicaines s'empressent à l'envi de dépecer et dégalonner ces instrumens du fanatisme et de la superstition, et dans leurs délassements, elles s'occupent ainsi que leurs enfants à faire de la charpie pour nos braves défenseurs.

(1) P.V., XXIX, 207. Mention ou extraits dans C. Eg., p. 106; M.U., XXXV, 392; C. univ., 26 niv.; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697; J. Fr., n° 476; Audit. nat., n° 478; J. Paris, p. 1530; Mess. soir, n° 514.

(2) Bⁱⁿ, 24 niv.

(3) C 288, pl. 875, p. 27.

Si nos ennemis connaissaient bien nos richesses immenses, et les ressources en tout genre de la République et surtout s'ils se faisaient une juste idée de notre position, ils auraient déjà sollicité la paix mais notre énergie et la valeur de nos soldats le forceront avant peu à nous le demander; en nous laissant maîtres des conditions que nous stipulerons toujours pour le bonheur de l'humanité. Salut et Fraternité,

BOULANGER, J. N. GARMER, AVAS, LUNUY (?),
SIMON, GOUIN (secrét.).

7

Les officiers municipaux de la commune d'Epinal instruisent la Convention de l'offrande que les citoyens Henry Humaire, tailleur d'habits, Jean-Joseph Egal, François Bonnet, épicier; Claude Egal et Charles Maldamé, merciers-quincailliers, résidant dans cette commune, font à la République don de leurs lettres de maîtrises. Elles sont déposées chez le citoyen An-gard, directeur du bureau d'agence, rue Saint-Sauveur, n° 5, d'où ils prient la Convention de les faire retirer (1).

Mention honorable (2), renvoyé au comité de liquidation.

8

Le citoyen Mahé (3), président du département d'Ille-et-Vilaine, plein d'admiration pour les décrets de la Convention, la remercie de la loi, aussi salubre que sage, qui supprimant ses fonctions, le fait descendre du fauteuil, pour se rendre au fond des campagnes, d'où ses concitoyens l'avoient tiré.

Il manifeste son indignation pour deux êtres impudens, porteurs d'une dénonciation contre les représentans du peuple Carrier et Boursault. Il atteste que rien n'est au-dessus de leur énergie et de leur activité. Il rend le même témoignage des représentans Esnue-Lavallée, Prieur (de la Marne), et Bourbotte (4).

Insertion au bulletin (5), et renvoi au comité de salut public.

9

Les administrateurs et l'agent provisoire du district de Guérande, anoncent à la Convention, que l'armée échappée de la Vendée, a trouvé son tombeau entre Montoir et Savenay. Tout est mort ou prisonnier. Ils rendent justice à un grand nombre de communes voisines, qui se sont portées avec ardeur aux différens postes qui leur avoient été indiquées (6).

Mention honorable (7).

(1) P.V., XXIX, 208. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(2) Bⁱⁿ, 24 niv.

(3) Ou Levacher (J. Sablier).

(4) P.V., XXIX, 208. Mention dans J. Sablier, n° 1075; J. Perlet, p. 363.

(5) Bⁱⁿ, 24 niv.

(6) P.V., XXIX, 209. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(7) Bⁱⁿ, 24 niv.

[Guérande, 4 niv. II] (1)

« Citoyen président,

Enfin, nous pouvons jouir de la douce satisfaction en t'annonçant que l'armée échappée de la Vendée a trouvé son tombeau sur les limites de notre district, entre les communes de Montoir et de Savenay; tout est, ou mort, ou prisonnier. Deux cents cavaliers qui ont échappé au glaive, en se retirant vers les marais de Pontchâteau, ne tarderont pas à avoir le même sort, ne pouvant faire un pas sans trouver de braves sans culottes qui leur fermeront tous les passages : ils satisferont, en tombant, à la vengeance nationale.

Nous ne pouvons, Citoyen président, ne pas rendre justice au plus grand nombre de nos communes, qui d'après notre réquisition et suivant le plan du chef militaire, se sont portés avec ardeur aux différents postes qui leur avoient été désignés, et ont peut-être en arrêtant la marche de l'ennemi, contribué à sauver notre territoire des horreurs qui ont désolé trop longtemps le département.

Elles nous ont, par cette conduite vigoureuse, prouvé la sincérité de leur union. Quant à nous, fidèles à nos devoirs, nous ne laisserons échapper aucune circonstance pour servir la cause de la République et nous répéterons sans cesse : Vive la Montagne, Vive la Liberté.

Salut et Fraternité.»

LALLEMENT, Ch. JANT (*vice-présid.*), PAYEN, CHOTTARD (*agent nat. provisoire*).

10

La société montagnarde d'Aire, convaincue de la nécessité de l'établissement du gouvernement révolutionnaire décrété par la Convention, la remercie des mesures vigoureuses qu'elle a prises; lui jure de veiller, avec tout le zèle dont elle est susceptible, à l'exécution de ses lois, et enfin de mettre la Montagne à même de réaliser le bonheur des Français (2).

Mention honorable (3).

[Aire, s. d.] (4)

A la Convention nationale, la société montagnarde reconnoissante.

La foudre grondoit de tous côtés sur le territoire de la France. Des mandataires infidèles avoient juré la perte de la Patrie. Les tyrans coalisés, pleins de confiance dans les traîtres, espéroient tout des trahisons infâmes et multipliées des âmes viles et coupables de leurs agents qui commandoient nos braves guerriers. La Montagne bienfaisante, sans égard aux dangers qui l'environnoient n'existant que pour le salut de la patrie, ne s'occupant que des intérêts de tous, au milieu des éclairs, et du tonnerre, a donné à la France une constitution sage, et tout-à-fait, relative à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Des décrets rigoureux, des décrets susceptibles d'arrêter les brigandages et les trames des malveillants de l'intérieur, ont suivi de près cette sage constitution. A leurs appuis, des lenteurs seules pouvoient retarder l'exécution de ses lois

sages, la Convention nationale a bien senti que la France reconnue en Révolution avoit besoin d'un gouvernement révolutionnaire dont l'exécution soit aussi active que l'exigent les circonstances impérieuses du moment.

La Société Montagnarde d'Aire applaudit avec transport aux grands travaux de la Convention nationale, et jure de fixer toute son attention pour surveiller et aider de toute son énergie républicaine la marche révolutionnaire indispensable pour en imposer aux traîtres, faire triompher les armes de la République, détruire les tyrans, procurer une paix durable et enfin mettre à même la Montagne de réaliser pour jamais le bonheur des Français. Déjà la bravoure nationale, déjà l'intrépidité républicaine ont soumis une grande ville rebelle jadis florissante et riche. Bientôt l'on ne se rappellera plus de Toulon, de cet infâme repaire de brigands français, espagnols et anglais, par la prise précipitée de cette ville. L'armée de la République a prouvé aux despotes leur foiblesse et sa supériorité.

Nation anglaise, peuple anglais, ton caractère et tes mœurs paroissent être faits pour la Liberté, tire le rideau sombre et obscur dont te couvre un gouvernement odieux, relève la tête altière et punis le tyran meurtrier qui a toléré le plus noir des attentats qui a peut-être commandé l'assassinat d'un représentant d'une grande nation toujours généreuse, mais terrible dans ses vengeances. Prends garde! Par ton silence, tu deviens complice d'un crime nouveau. Tremble, des millions de républicains sont armés pour purger la terre des coupables. Tremble, ou malgré de justes remords, malgré un repentir sincère, la honte et l'ignominie t'attendent. Apprends que Pitt, l'infâme Pitt, commet des forfaits impunis, et enfante des horreurs jusqu'à ce jour inconnus. Jette un coup d'œil sur l'équilibre de ton gouvernement, sur tes rapports commerciaux, tu verras d'un côté le mensonge triompher par des sophismes, de l'autre des banqueroutes multipliées préparer la chute de ton commerce. Rappelle-toi que de tous les temps, et chez tous les peuples, le moment de détresse des gouvernements qui a nécessité des banqueroutes a été une calamité irréparable puisqu'il a autorisé la mauvaise foi sous les dehors imposants du malheur public. Jette les yeux sur la Vendée, juge des exploits des rebelles et des conspirateurs par tes subsides soldés. Songe qu'avec l'argent que tu portes au Trésor public, et que tu as gagné à la sueur de ton front, Pitt le despote de son maître et de son pays, ce ministre liberticide, ce fléau de l'humanité nourrit, alimente de tes deniers les monstres nos ennemis, ses infâmes complices.

Entends le langage mâle et sincère de vrais républicains, d'hommes libres. Si tu ne rends à l'humanité le juste droit qu'elle exige de tout ordre social, le génie qui préside aux droits légitimes des nations, ce génie qui préside aux sages délibérations de la Montagne, qui n'ont d'autre but que les droits légitimes des peuples, va te poursuivre, et par le bras vengeur des républicains français, va te frapper sans relâche d'une manière terrible.

MAMONET, J. BEUGIN (*off. mun.*), BAUDENS père (*off. mun.*), COURAUD (*médecin de l'hôpital militaire*), BAILLY, MONNOT (*secrétaire et Directeur des Postes*), COLNY, ou COLIN (*maire*), P. J. CABOCHE, LELIÈVRE (*agent nat.*), WANIN (*secrét.*), [et 32 autres signatures]

(1) C 288, pl. 886, p. 43.

(2) P.V., XXIX, 209. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(4) Bⁱⁿ, 24 niv.

(3) C 289, pl. 893, p. 4.